

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre chaleureux accueil et je me réjouis de pouvoir aborder avec vous l'importante question des droits de l'homme. Il est triste cependant de penser qu'aujourd'hui, dans un grand nombre de pays, des gens qui partagent votre passion pour la liberté et les droits de l'homme ne peuvent faire ce que nous faisons - ne peuvent exprimer leurs pensées, faire connaître leurs sentiments et les valeurs profondes qui les animent. Cela est triste en effet... mais cela nous rappelle aussi la grande importance des discussions que nous avons ici. Cela ne peut que nous stimuler et nous forcer à prendre des mesures concrètes.

En tant que ministre des Relations extérieures, et au nom du ministère des Affaires extérieures, je veux souhaiter à tous la bienvenue à l'édifice Pearson. Certains d'entre vous sont déjà venus ici dans des circonstances analogues; pour d'autres, il s'agit d'une première. Vous constaterez que le programme de cette année comporte au moins une innovation de taille: la formation de groupes de travail, formule qui permettra des discussions approfondies sur des thèmes régionaux intéressant un grand nombre de participants.

Les consultations que nous allons avoir sont les plus importantes jamais tenues sur les droits humains dans le monde, avec un ordre du jour complet. Je puis vous dire que le gouvernement du Canada n'est pas sans remarquer, sans apprécier et sans partager l'intérêt qui ne cesse de croître à l'égard de cette question.

En fait, si je ne devais faire ressortir qu'un seul point au cours de mon allocution... si vous deviez vous souvenir d'une seule phrase que j'aurai prononcée... je voudrais que ce soit la suivante: le gouvernement actuel accorde une très grande priorité à la question des droits de l'homme dans le monde - une priorité plus grande, je crois, que tout autre gouvernement qui l'a précédé.

Ainsi, il y a deux ans, le gouvernement a présenté un document de principes sur nos relations internationales dans lequel il soulignait, de façon brève mais claire, que la défense des droits de l'homme constituait "un impératif moral et politique". L'an dernier, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a publié un rapport - le rapport Simard/Hockin - dans lequel il demandait au gouvernement de confirmer son engagement à l'égard des droits de la personne et de mener une politique dynamique en ce domaine. Dans sa réponse au rapport Simard/Hockin, présentée par le très honorable Joe Clark, le gouvernement accepte sans réserve ces recommandations. Selon les termes mêmes du rapport, "la défense des droits de la personne est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada". Cela constitue, à mes yeux, le principe premier, celui d'où tout découle.

La question des droits de la personne est difficile à définir et ne peut obéir à des paramètres stricts. Elle est à la fois une spécialisation très précise ... et également l'un de ces thèmes universels qui touchent pratiquement tous les aspects de la vie. Elle englobe l'apartheid et la